

Présents : Monique Mularoni, Michel Failla, Josiane Bouniol, Louise Lacoste, Christine Buisson, Jérôme Roux, Régine Laignel, Florent Tritto, Bernard Schaeck.

Absente excusée : Christine Eybalin a donné procuration à Florent Tritto

Absent : Hubert Martin

Secrétaire de séance : Bernard Schaeck

Ordre du jour :

1. Vote des comptes administratifs
2. Vote des taxes communales
3. Fonds unique au logement
4. Convention pour intervention musicale en milieu scolaire
5. Frais d'entretien des clochers des églises
6. Renouvellement de la convention de gardiennage des églises
7. Souscription d'une assurance des risques statutaires
8. Questions diverses

La séance est ouverte par Madame le Maire à 18h

1. Vote des comptes administratifs

Michel Failla, premier adjoint, présente les comptes administratifs 2020.

Comptes Assainissement :

- Section d'exploitation :
 - o Les dépenses d'élèvent à 72 650.28€
 - o Les recettes à 82 236.40€
 - o Soit un solde excédentaire de 9 586.12€
- Section d'investissement :
 - o Dépenses : 140 916.15€ (dont 68 000€ restant à réaliser),
 - o Recettes : 53 005.76€
 - o Soit un solde déficitaire de 87 910.39€

Comptes administratifs de la commune :

- Section de fonctionnement :
 - o Les dépenses s'élèvent à 448 862.40€
 - o Les recettes à 655 776.62€
 - o Soit un solde excédentaire de 206 914.22€
- Section d'investissement :
 - o Dépenses : 222 077.83€ (dont 45 501.70€ restant à réaliser),
 - o Recettes : 246 593.16€ (dont 57 620 .90€ de subventions à recevoir)
 - o Soit un solde excédentaire de 24 515.33€

Après l'exposé, Madame le Maire se retire pour permettre aux membres du Conseil de passer au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver les comptes administratifs 2020

Cette décision est prise à l'unanimité des voix soit 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

2. Vote des taxes communales

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état 1259 concernant les taxes communales pour l'année 2021.

Elle précise que la compensation de la taxe d'habitation pour les collectivités, jusqu'à présent, reversée par le Département sera directement perçue par les communes.

Pour ce faire, le taux de la taxe foncière bâtie communale augmente de 18,78%. Cette augmentation de taux viendra en déduction du taux départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas augmenter les taxes communales locales pour 2021

Les taux seront les suivants : taxe foncière 31.65% et taxe foncière non Bâti : 68.80%

Cette décision est prise à l'unanimité des voix soit 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

3. Fonds Unique au Logement

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier du 5 Mars 2021 adressé par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique au Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Président du Conseil Départemental sollicite les communes pour une participation financière à ce fonds, au titre de l'exercice 2021, sur la base de 0.40€ par habitant.

Madame le Maire précise qu'au 1^{er} Janvier 2021, la population INSEE de la commune est de 579 habitants.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de contribuer au Fonds Unique au Logement (FUL) pour l'année 2021 pour un montant de 231.60€ (0.40€*579)

Cette décision est prise à l'unanimité des voix soit 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

4. Convention pour intervention musicale en milieu scolaire.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'objet de la convention :

Afin de permettre l'intervention de « musiciens-intervenants » diplômés et agréés par l'Inspection Académique de l'Ardèche pour accompagner l'enseignement musical dispensé par les professeurs des écoles, le conservatoire Ardèche Musique et Danse propose un partenariat au travers d'une convention.

Cette convention permet de dispenser 15 séances d'une heure aux enfants scolarisés à l'école communale de Vagnas pour un forfait de 730€ par classe.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve le renouvellement de la convention avec le conservatoire Ardèche Musique et Danse pour un montant de 1460€

Cette décision est prise à l'unanimité des voix soit 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

5. Frais d'entretien des clochers des églises de Vagnas et Brujas

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser sur les clochers des églises de Vagnas et Brujas, suite à la visite de maintenance réalisée par notre prestataire « BODET CAMPANAIRE » les travaux suivants :

Eglise de Vagnas : installation d'un parafoudre pour un montant de 1224.48€

Eglise de Brujas : mise aux normes du coffret de protection des cloches (coupure d'urgence, protection thermique des moteurs, isolation de fils dénudés) pour un montant de 1528.80€

Après avoir délibéré, le Conseil approuve la réalisation de ces travaux d'entretien sur les clochers des églises de Vagnas et Brujas pour un montant de 2753.28€

Cette décision est prise à l'unanimité des voix soit 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

6. Renouvellement de la convention de gardiennage des églises

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la convention de gardiennage des églises arrive à échéance le 17 Avril 2021 et propose de renouveler la convention avec Madame GEROST dans les mêmes conditions tarifaires à savoir 479,86€ par église.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler la convention de gardiennage des églises de Vagnas et Brujas à compter du 18 Avril 2021 pour une durée de 3 ans et pour un montant de 479.86€ par an et par église.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix soit 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

7. Souscription d'une assurance des risques statutaires

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- L'opportunité pour une commune/EPCI de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut des agents ;
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de charger le Centre de gestion de négocier, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, un contrat groupe ouvert à adhésion facultative couvrant les agents affiliés à la CNRACL (6 agents de la commune) des risques décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maternité-paternité-adoption et se réserve la faculté d'y adhérer.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix soit 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

8. Questions diverses

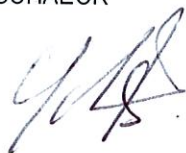
o Site internet de la commune

Madame le maire a reçu une proposition de création d'un nouveau site internet pour la commune.

Après échange entre les membres du Conseil, il est décidé de ne pas donner suite, pour le moment, à cette proposition. La commission développement économique et communication devra préalablement définir les objectifs d'un tel projet et le contenu qu'il conviendrait d'y inclure.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h

Le secrétaire de séance,
Bernard SCHAECK



Le maire,
Monique MULARONI

